

**DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SDIS 63**

Séance ordinaire du 30 juin 2023

Nombre de membres titulaires : 23	Nombre de membres représentés : 3
Nombre de membres présents à la séance : 16	Nombre de votants : 15
Date de la convocation : 19 juin 2023	

N° 18

Regroupement par spécialisation du CPI 2 de Ceysnat et du CPI 3 d'Olby/Nébouzat

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, le 30 juin à 14h30, le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au conseil départemental, sous la présidence de M. Jean-Paul CUZIN, président du conseil d'administration du SDIS 63.

PRÉSENTS :

Membres ayant voix délibérative

- Mme BERNARD, Mme BETHUNE, M. BOYER, Mme BRUN, M. DERRÉ, Mme DURON, M. GAUMET, M. GUILLAUME, Mme KHEMISTI, M. MEYNIER, M. PERRODIN, Mme PRUNIER, Mme RAINEAU, M. VALLÉE.

Membres ayant voix consultative

- **Suppléant** : Mme GUILLOT.
- **Sapeurs-pompiers** : Contrôleur général GLASIAN, Docteur TAILLANDIER.
- **Sapeurs-pompiers élus** : Adjudant-chef BERARD, Adjudant-chef CHELOUCHE, Commandant CUBIZOLLES, Capitaine IZARD.
- **Référent mixité et lutte contre les discriminations** : Lieutenant Colonelle SOURCIAT-LEDEY.

Membres de droit

- M. MALET, Directeur de cabinet du Préfet du Puy-de-Dôme.
- M. CHÉSI, Payeur départemental.

EXCUSÉS :

- **Titulaires** : M. CHAMBON, M. DA SILVA, M. DAUDUIT, M. DESFORGES, Mme LAGARDE, Mme MALTRAIT, Mme MAISONNET, M. MORVAN, M. PERRET, M. SOUCHAL, M. VEYSSIERE.
- **Suppléants** : M. BESSEYRE, Mme BONY, Mme BRUSSAT, M. CONSTANTIN, M. DAUPHIN, M. DUBOURG, M. DUBOURGNOUX, Mme GAIDIER, M. GALPIER, M. GRAND, M. LUNOT, M. MAGNET, Mme MANUBY, M. NEUVY, M. PETEL, Mme PICARD, M. RIOL, M. ROUGHEOL, Mme VIRLOGEUX.
- **Sapeur-pompier** : Capitaine BARILI.
- **Sapeurs-pompiers élus** : Adjudant-chef BOURDIN, Lieutenant RAQUIDEL, Adjudant-chef VIDAL.
- **Personnels administratifs, techniques et spécialisés** : Mme MERCIER, M. TRICHARD.

Dans le cadre de l'évolution du maillage territorial, afin d'améliorer la réponse opérationnelle en journée notamment, il convient de faire évoluer les synergies entre les centres de Ceysnat et d'Olby/Nébouzat.

En effet, le centre d'Olby/Nébouzat regroupe une trentaine de SPV et celui de Ceysnat une vingtaine. Ainsi, en agglomérant la disponibilité constatée en journée de la semaine de chacun de ces deux centres, cela permettrait d'améliorer la réponse opérationnelle du secteur et d'armer en journée, au minimum, le véhicule de secours et d'assistance aux victimes (VSAV) pour assurer les missions de secours à personne.

Les sapeurs-pompiers de ces deux centres d'incendie et de secours sont favorables à ce regroupement. Le regroupement sera placé sous un commandement unique. Les sapeurs-pompiers ont d'ailleurs déjà commencé à travailler ensemble dans le cadre de manœuvres communes. Ainsi, le VSAV sera positionné dans la caserne d'Olby et l'engin-pompe dans celle de Ceysnat.

Compte tenu de ces éléments, il vous est donc proposé le regroupement par spécialisation des CPI de Ceysnat et d'Olby/Nébouzat à compter du 1^{er} juillet 2023.

Ce rapport a reçu un avis favorable du Bureau.

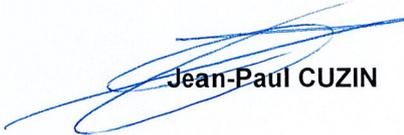
DELIBERATION

Après en avoir débattu, le conseil d'administration, à l'unanimité, décide :

- **d'émettre un avis favorable à la proposition de regroupement par spécialisation, au 1^{er} juillet 2023, des CPI de Ceysnat et d'Olby/Nébouzat.**
-

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Clermont-Ferrand, le **04 JUL. 2023**
Le Président du conseil d'administration
du SDIS 63,


Jean-Paul CUZIN

Accusé de réception en préfecture 063-286300017-20230630-23_09056-DE Date de télétransmission : 06/07/2023 Date de réception préfecture : 06/07/2023
